

Il faut se pencher sérieusement sur l'avenir des pensions. Tout recul comme celui auquel nous assistons actuellement à cause du gouvernement libéral va compromettre l'avenir de nos régimes de pension. Par exemple, certaines personnes ont cotisé au Régime de pensions du Canada. Je me demande ce qui se passera quand je prendrai ma retraite. Mon grand-père, qui est mort avant Noël, a pris sa retraite en 1969 après avoir cotisé au régime pendant trois ans. Ce n'était pas sa faute, car le Régime de pensions du Canada n'existait pas avant cela. Ses cotisations ne lui ont donné droit qu'à des prestations de retraite de \$30 par mois. Moi, son petit-fils, je cote au Régime de pensions du Canada depuis l'âge de 16 ans. Ce régime n'existera peut-être même plus quand je prendrai ma retraite. J'y aurai largement cotisé, mais il aura peut-être fait faillite d'ici là. Au milieu de mes années de retraite, si je vis jusque-là, il n'y aura que deux travailleurs au Canada pour chaque retraité. A l'heure actuelle, il y en a cinq ou sept. Si nous voulons maintenir les régimes de pension et assurer aux retraités un revenu décent, il faut entièrement repenser la retraite et les régimes de pension en se demandant ce que les Canadiens en attendent.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots à propos de cet amendement que j'ai l'intention d'appuyer. Il ne modifiera pas le principe de base du bill, sauf pour dire que le mécanisme prévu dans cette mesure ne sera pas maintenu indéfiniment. Selon le député libéral de Kitchener (M. Lang), cet amendement n'est pas vraiment nécessaire car, a-t-il essayé d'expliquer, la mesure cessera automatiquement de s'appliquer après un certain temps.

Si un amendement vise uniquement à illustrer ou à renforcer une disposition d'un bill, il est irrecevable. Sans doute avec l'aide des greffiers de la Chambre, madame le Président a décidé avec beaucoup de sagesse que le bill ne cesserait pas automatiquement de s'appliquer et elle a déclaré l'amendement recevable. Si elle avait pensé que le bill cesserait automatiquement de s'appliquer, elle aurait jugé l'amendement irrecevable parce qu'il est interdit de présenter un amendement qui ne fait que reprendre une disposition déjà existante. Un tel amendement ne pourrait pas être accepté et certainement pas par les gens compétents que sont nos greffiers et le président de la Chambre. Je signale au député de Kitchener, qui essaie de convaincre les députés de son parti de voter contre l'amendement sous prétexte que cette disposition figure déjà dans le bill, que ce n'est pas le cas.

Il suffit de jeter un coup d'œil au bill et à l'amendement et de songer à la décision du président de la Chambre pour se rendre compte que ce n'est pas le cas. L'amendement est nécessaire. Ce ne serait pas la première fois que le gouvernement décide de prolonger indéfiniment l'application d'une telle mesure.

Un député libéral à l'une des extrémités de la Chambre a déclaré ce matin qu'il s'opposait au bill. Je le comprends. Il n'arrive pas à croire que la mesure cessera de s'appliquer le 31 décembre 1984 ce qu'elle fera si cet amendement est adopté. Sinon, elle pourrait continuer à s'appliquer pendant plusieurs années. Ce sont les retraités qui en souffriront.

Quand un autre député libéral, le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) a pris la parole à propos du bill, il a dit, ce

Prestations de retraite supplémentaires—Loi

qui est tout à fait renversant, que les retraités «gagneront quelque chose même s'ils ont perdu quelque chose». Mot pour mot. Si ce n'est pas du chinois, je ne sais pas ce que c'est et je n'ai rien contre les Chinois.

M. Ferguson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si le député m'avait écouté attentivement, il saurait que j'ai dit qu'il y aurait une perte la première année et qu'il pourrait fort bien y avoir un gain l'année suivante, si le taux d'inflation était plus faible qu'il ne l'est maintenant.

M. Taylor: Ce n'est pas vraiment un rappel au Règlement, mais je suis prêt à me rétracter si je me trompe. Je pensais avoir noté exactement les paroles du député. Je vérifierai la transcription. Il me semble qu'il a dit que les retraités «gagneront quelque chose même s'ils ont perdu quelque chose». Il aura de la difficulté à expliquer ce qu'il voulait dire à la veuve d'un soldat qui touche maintenant à peine de quoi vivre. Et voilà maintenant qu'on lui enlèvera une partie de cette pension au cours des quelques prochaines années. Que dire du fonctionnaire retraité qui a déjà du mal à joindre les deux bouts? Il n'y verra certainement pas un gain. Autant être réalistes et avouer que perte il y aura. Ces personnes se voient retirer quelque chose. S'il devait en résulter un gain, le bill n'aurait pas sa raison d'être. Ce qu'on leur enlève, c'est une partie de l'augmentation indexée sur le coût de la vie, et cette augmentation, ils en ont besoin pour subsister dans la conjoncture actuelle.

● (1720)

Le président suppléant (M. Blaker): La parole est à l'honorable secrétaire parlementaire qui fait un rappel au Règlement.

M. Lang: Monsieur le Président, je ne voudrais pas que les députés puissent se méprendre sur les propos du député. Les pensions des anciens combattants sont pleinement indexées.

M. Taylor: Je veux parler des veuves de fonctionnaires et de militaires retraités, dont les pensions ne seront pas pleinement indexées. Vous allez leur enlever une partie. N'abusons pas de la confiance de la population canadienne. Ce bill aura pour effet de priver des bienfaits de l'indexation les veuves des militaires retraités et des prestataires de la sécurité de la vieillesse, tout comme celles des fonctionnaires et des membres de la GRC qui ont pris leur retraite. Des veuves, il y en a, vous savez. Quand un homme meurt, il laisse sa femme dans le deuil, et celle-ci se verra privée d'une partie de l'augmentation à laquelle elle aurait eu droit. Qu'on cesse de leurrer les troupes. Le député a eu l'occasion de se faire entendre, monsieur le Président, et il n'a rien dit qui en vaille la peine. Il continue à parler pour ne rien dire. Je me refuse à le laisser brouiller ainsi les pistes. La veuve du militaire retraité verra diminuer le montant qu'elle touche tous les mois. Si je me trompe, je voudrais qu'on me corrige, mais je ne me trompe pas. La veuve de l'ancien fonctionnaire de la GRC, qui aujourd'hui retire quelque chose du travail de son mari, en retirera moins une fois que ce bill aura été adopté. Ne nous y trompons pas. Les pensionnés eux-mêmes, les fonctionnaires retraités, recevront moins et non pas plus. Il seront perdants, non pas gagnants, si le bill est adopté. Une fois encore, n'essayons donc pas de berner les troupes, car les gens s'en rendront vite compte en regardant leur chèque.